

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Les Sœurs de la Providence de Champion et leurs écoles (1833-1914)

Wynants, Paul

*Published in:*  
Cahiers d'histoire du Chirel

*Publication date:*  
1985

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Wynants, P 1985, 'Les Sœurs de la Providence de Champion et leurs écoles (1833-1914)', *Cahiers d'histoire du Chirel*, vol. 1985, numéro 1, pp. 42-50.

### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Erigée en 1837, la congrégation des Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception (1) est, au siècle dernier, un des principaux Instituts enseignants du pays. Jusqu'à la première guerre mondiale, sa province belge reçoit 2700 postulantes. Elle dessert 230 établissements : 193 écoles, 24 prisons de femmes, 11 hospices et 2 orphelinats.

La localisation de la maison-mère à Champion donne à penser que la congrégation est namuroise. De même, les origines géographiques de la plupart de ses membres et l'importance du réseau scolaire tenu dans le diocèse de Namur (2). Cette impression n'est pas fausse. Elle ne doit pas cependant occulter d'autres réalités, en particulier les liens qui n'ont cessé d'unir l'Institut au Brabant wallon.

Tel est précisément le sujet que je voudrais évoquer dans cette brève contribution. Limitant l'aperçu aux années 1833-1914 - les seules qui aient fait l'objet d'une enquête systématique - je diviserai l'exposé en trois parties: l'implantation d'un noviciat à Jodoigne (1833), le développement des écoles dans l'arrondissement de Nivelles et le recrutement de postulantes dans la région. Je laisserai de côté d'autres aspects sans doute intéressants, mais secondaires : ainsi l'apostolat dans les hospices et les prisons sur lesquels, du reste, on est moins bien renseigné (3).

#### 1. Le noviciat de Jodoigne.

Fondé officiellement le 31 juillet 1837 par décision de la conférence des évêques belges (4), l'Institut de Champion ne reconnaît pas cette date, pourtant fort importante, comme son véritable point de départ (5). L'impulsion initiale est beaucoup plus ancienne. Et sa concrétisation en Belgique se réalise à partir du 1er octobre 1833 à Jodoigne, en Brabant wallon.

Les premiers jalons sont posés en 1762, en Lorraine, par le bienheureux Jean-Martin Moyé (6). Déplorant l'abandon dans lequel croupissent les filles pauvres des campagnes, ce prêtre zélé fonde une association de "Pauvres Soeurs" qui, vivant "comme le lys des champs", tentent de lutter contre ce fléau. L'oeuvre prospère rapidement. Elle renaît de plus belle après la Révolution de 1789. Sous le régime hollandais, elle s'implante même hors de France, en Namurois, sous la protection de l'abbé Kinet, curé de Jambes (7). La politique restrictive de Guillaume Ier (8) oblige la plupart des religieuses françaises à regagner leur patrie. Après la Révolution de 1830, elles reviennent aussitôt en Belgique et y fondent de nouvelles classes (9).

Jusqu'alors, toutes les postulantes de nos régions dans l'Institut ont été formées à la maison-mère de Portieux, dans les Vosges (10). L'afflux des vocations et la longueur des trajets posent problème. Soucieux de développer l'oeuvre dans le Royaume, l'abbé Kinet conçoit le projet d'y fonder un noviciat dépendant des supérieurs français. Au départ, ces derniers ne sont pas opposés à ce dessein. Encore faut-il trouver l'occasion de passer à l'action, le site et les pyens financiers. Ceux-ci font défaut durant plusieurs années.

Une initiative de l'abbé Louis-Joseph-Casimir Baguet, curé de Jodoigne (11), permet de débloquer la situation au début de 1833. Ce prêtre dynamique désire combattre l'ignorance et la démoralisation qui sévissent dans la jeunesse féminine de sa paroisse. Il envisage de fonder un pensionnat et des classes gratuites. L'administration communale est favorable à son projet. L'abbé Baguet bénéficie aussi du soutien de son frère, secrétaire à l'archevêché, probablement aussi de l'appui financier de notables catholiques et de confrères du Brabant wallon (12). Mais où donc trouver le personnel enseignant ?

En s'informant de tous côtés, le curé de Jodoigne entend parler des Soeurs de la Providence. Il rencontre l'abbé Kinet, devnu entre-temps curé de Saint-Jean-Baptiste à Namur. Ce dernier l'incite à adresser une requête aux supérieurs de Portieux. Voulat faire d'une pierre deux coups, l'ecclésiastique namurois lance l'idée de joindre un noviciat belge à l'établissement scolaire projeté. Entreprenant et réaliste, l'abbé Baguet s'enquiert des possibilités. Le château de Jodoigne, jadis occupé par les ducs de Brabant, est vide. Il s'engage à le louer. Par l'intermédiaire de son frère, il obtient que le cardinal Sterckx en personne présente ses propositions aux supérieurs français (13). Avec pareil appui, il ne risque guère d'essuyer une fin de non-recevoir.

La lettre de l'archevêque de Malines part le 14 février 1833 (14). Un mois plus tard, Portieux donne son accord (15). Les premières religieuses arrivent le 15 avril 1833. Le noviciat ouvre ses portes le 1er octobre suivant. M. Kinet y préside à deux prises d'habit, le 24 février et le 14 juillet 1834 (16). Ce premier noyau de religieuses formera l'assise de la congrégation belge des Soeurs de la Providence, créée trois ans plus tard. Leur maîtresse des novices, Soeur Xavier Voirin (17), deviendra co-fondatrice et la première supérieure générale de l'Institut naissant. C'est dire tout ce que les Soeurs de Champion doivent à leur maison de Jodoigne.

Après avoir changé de locaux, l'établissement demeure aux mains de la congrégation jusqu'en 1963, date de sa reprise par les Soeurs de l'Union au Sacré-Coeur de Hoegaarden (18). Dès le 1er août 1834, toutefois, il cesse de faire office de noviciat. La décision prise par les religieuses est assez logique. En Brabant wallon, les jeunes soeurs sont trop éloignées de l'abbé Kinet, leur père spirituel. Le dénuement extrême de la communauté (19) ne lui permet pas de résoudre ses difficultés matérielles et financières. Enfin, le succès même de la maison finit par se retourner contre elle : des familles lui en veulent de "ravier" leurs filles, pour lesquelles elles nourrissent d'autres ambitions (20). Après dix mois passés dans la paroisse de l'abbé Baguet, le noviciat gagne Harlue, puis Champion, dans le diocèse de Namur. Son ouverture en Brabant wallon n'en est pas moins considérée comme le point de départ de l'Institut. Les Soeurs de la Providence en ont fêté le cent cinquantième anniversaire l'an dernier.

## 2. Les écoles.

De 1833 à 1914, les Soeurs de Champion fondent trente et une écoles dans les différentes parties de l'arrondissement de Nivelles (21). Ce réseau, constitué par étapes, représente 16% du total de leurs établissements scolaires en Belgique. Après le Namurois, le Brabant wallon est la seconde zone d'implantation de l'Institut. En nombre de maisons, il devance le Hainaut, la province de Liège, le Luxembourg et les régions flamandes (22).

Cette expansion s'affirme au rythme de la législation scolaire (23). Celle-ci est donc une donnée de base, qu'il faut sans cesse garder à l'esprit. Cinq écoles ouvrent leurs portes entre 1830 et 1842, au moment où l'Eglise tire parti de la liberté d'enseignement. Ce sont les classes de Jodoigne, Beauvechain, Lumay, Opprebais et Nethen. A la fin de la période, la troisième sera fermée pour plusieurs décennies, à la suite d'un incident qui fait grand bruit: l'assassinat d'une religieuse par un rodeur (24). Onze établissements supplémentaires voient le jour à l'époque de l' "application cléricale" de la loi de 1842, très favorable aux congrégations (15): ce sont les écoles de Court-Saint-Etienne, Grez, Argenteuil, Genappe, Tourinnes-la-Grosse, Mont-Saint-André, Doiceau, Jauche, Orp-le-Grand, Walhain et Ittre.

Les années 1859-1870 sont moins brillantes. A l'initiative du gouvernement libéral doctrinaire, une jurisprudence plus laïque et plus centralisatrice est appliquée. Connues sous le nom de "correction administrative" de la loi de 1842 (26), elle se combine à des dispositions restrictives en matière de fondations charitables, instaurées en 1864. Six établissements seulement sont ouverts à cette époque: Rixensart, Thorembais-les-Beguines, Chastre, Autre-Eglise, le pensionnat de Rebecq et les classes gratuite de la même localité. On enregistre aussi un nombre anormalement élevé de fermetures, dues en partie, à la politique libérale: successivement Argenteuil, Tourinnes-la-Grosse, Mont-Saint-André, Orp-le-le Grand, le pensionnat de Rebecq et Chastre doivent être abandonnés. Le retour des catholiques au pouvoir, de 1870 à 1878, permet une nouvelle progression, même si la jurisprudence demeure assez stricte (27). Quatre écoles sont créées (Perwez, Lathuy, Quenast et Bossut-Gottechain), alors qu'on note un seul retrait (Jauche).

La guerre scolaire de 1879-1884 (28) débouche sur une extension de l'enseignement paroissial. Les Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception y contribuent en ouvrant trois nouvelles écoles en Brabant wallon: Gentinnes, Héவில்lers et La Hulpe. C'est alors que leur apostolat scolaire atteint son point culminant dans la région, avec 22 établissements. Les années 1884-1914 (29) se caractérisent par un reflux progressif. Ce dernier s'explique en partie par les difficultés de recrutement que connaît alors la congrégation. Il résulte aussi - je reviendrai sur ce point - du climat politico-religieux, assez défavorable à l'enseignement congréganiste dans les localités dominées par les forces anticléricales. Durant ces trois décennies, deux maisons jumelées sont établies à Vieusart (Corroy-le-Grand), tandis que six autres sont abandonnées (Lathuy, Ittre, Thorembaix, Doiceau, Opprebais et Bossut-Gottechain).

Sur le plan scolaire, au siècle dernier, le Brabant wallon se distingue des autres régions par deux traits: l'apport assez réduit des communes dans les fondations d'écoles congréganistes et la part prépondérante qu'y prend le clergé paroissial. Dans deux localités sur trois, les classes des Soeurs de la Providence doivent leur existence à l'initiative privée. A quatorze reprises, le curé est le seul élément-moteur. Dans six villages, c'est l'aristocratie catholique, mobilisée par les desservants, qui passe à l'action. On retrouve alors des noms qui évoquent un patrimoine solide: les familles d'Astier à Lumay, de Meeûs à Argenteuil, de Hemptinne à Jauche, de Mérode à Rixensart, de Limminghe à Gentinnes et de Dorlodot à Vieusart. Une école sur trois seulement est fondée à l'initiative ou à la demande des édiles. Dans plus de la moitié des cas, ces derniers n'interviennent pas seuls, mais sollicitent le concours des ecclésiastiques. La proportion de réalisation spécifiquement communale est, dans le cadre de la congrégation, la plus faible du pays.

La place centrale qu'occupent les curés peut s'expliquer de différentes manières. Il y a sans doute la volonté de l'Eglise de reconquérir le terrain perdu depuis la Révolution française. Les dimensions pastorales de l'éducation ne sont pas non plus à négliger : les archevêques de Malines, comme les autres membres de l'épiscopat belge, ne cessent d'en rappeler l'importance (30). Dans le cas présent, toutefois, les raisons sont plus négatives que positives : la carence des pouvoirs publics oblige les desservants à prendre leurs responsabilités. Ce phénomène est assez complexe. Dans certaines localités, il est dû à la parcimonie des édiles, qui prend des proportions sans commune mesure avec celles des autres régions. Parfois aussi il résulte du développement intense du libéralisme, fort anticlérical dans les villes et les bourgs. Enfin, plus qu'ailleurs dans le pays, un fait désole les Soeurs enseignantes : l'apparente indifférence religieuse d'une part non négligeable de la population.

Cette situation explique les réactions assez particulières du clergé à la veille de la lutte scolaire. Alors que leurs confrères des autres diocèses se lancent à corps perdu dans la "croisade", la plupart des prêtres du Brabant wallon semblent hésitants, voire sceptiques. Le doyen d'Orp-le-Grand résume assez bien le sentiment général lorsqu'il écrit, en avril 1879 :

*"Nos paroisses sont assez froides dans la foi. Nous ne pouvons nous faire la moindre illusion sur la réussite de la lutte scolaire dans cette partie du diocèse, tout à fait sous l'emprise du libéralisme (...). L'intérêt matériel est l'unique préoccupation chez nos populations agraires et besogneuses, plus attentives au soin du bétail qu'à l'éducation de leurs enfants "* (31).

Quelquefois, toute résistance semble d'avance vouée à l'échec. Et le curé de Court-Saint-Etienne de préciser :

*"On ne peut compter sur les familles, même pour les collectes en faveur des écoles" (32).*

De son côté, la supérieure de Jodoigne, qui s'est concertée avec ses consœurs des environs, note avec effroi :

*"Nous sommes ici au fond du libéralisme. C'est le cas de dire qu'on vit au milieu des loups. Par haine de la sainte religion, on travaille à notre destruction. On a résolu de nous réduire à rien" (33).*

On pourrait mettre en doute ces rapports alarmistes si la dégradation de la situation ne justifiait leur pessimisme. Or, nulle part en Belgique les Soeurs de la Providence ne se heurtent à pareille opposition. A Autre-Eglise et à Court-Saint-Etienne, l'enseignement officiel leur prend plus de la moitié de leurs élèves en l'espace de quelques jours. Les désertions dépassent le tiers de la population scolaire dans la plupart des autres paroisses, notamment à Jodoigne, Beauvechain, Grez et Nethen. A Rebecq et à Quenast, le nombre d'enfants reçus dans les classes fluctue au rythme des injonctions patronales adressées aux carriers. Seules les écoles de Bossut-Gottecain, Gentinnes, Lumay et Rixensart maintiennent leurs positions, à la suite d'interventions - décidées et discutables - de grands propriétaires fonciers (34).

Lorsque sonne l'heure de la "reconquête catholique", le Brabant wallon fait à nouveau exception : de 1884 à 1914, plus d'une commune sur deux, jadis favorables aux religieuses de Champion, leur refuse tout subside. En maints villages, l'indifférence latente s'est muée en hostilité manifeste.

### 3. Les vocations

Avec 16% des écoles desservies par les Soeurs de la Providence, le Brabant wallon devrait être une de leurs zones privilégiées de recrutement. On demeure fort loin du compte : la région ne procure que 183 postulantes au noviciat de Champion, soit 7,5% du total (35). Seules les agglomérations industrielles très déchristianisées connaissent un tel déséquilibre entre les efforts déployés et les résultats obtenus. La concurrence des autres congrégations, moins forte que dans certaines régions de Wallonie, ne suffit pas à l'expliquer (36). La comparaison avec le Brabant flamand (37) suggère l'hypothèse d'une pauvreté relative en vocations féminines.

A mon sens, deux indices pourraient fonder cette présomption. Il y a tout d'abord le très petit nombre de localités prolifiques en vocations. On n'en dénombre pas plus de six, en adoptant des critères modestes : 16 postulantes pour Court-Saint-Etienne, 14 pour Jodoigne, 13 pour Nethen, 11 pour Malèves-Sainte-Marie, 10 pour Grez-Doiceau et 8 pour Gentinnes. On est loin des 33 recrues de Diest et des 25 entrées en provenance de Winghe-Saint-Georges (37). Second constat significatif : la diminution régulière des vocations à mesure que l'on avance dans le temps. Pour 53 entrées à Champion entre 1833 et 1852, on n'en compte plus que 48 entre 1853 et 1872, 44 entre 1873 et 1892, 38 entre 1893 et 1914. Seul ce dernier affaissement correspond au profil relevé pour l'ensemble de l'Institut. En ce domaine aussi, la guerre scolaire marque un tournant : pour 116 jeunes filles du Brabant wallon reçues au noviciat avant 1879, on n'en dénombre plus que 67 au cours des 45 années suivantes.

### Conclusion

Dès l'origine, l'Institut des Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception a noué des relations solides avec le Brabant wallon. Il y a installé son premier noviciat. Il y a également développé un réseau d'écoles assez dense, le second en ordre d'importance qu'il possède dans le pays. Il n'empêche que la congrégation n'a guère été payée en retour de ses efforts, pas plus que le clergé paroissial qui l'a efficacement secondée. Avec la guerre scolaire, ce réseau commence à s'effriter. Déjà assez peu prolifique en vocations féminines, la région n'apporte plus qu'un maigre contingent de postulantes au noviciat de Champion. Ces phénomènes semblent liés à un processus plus large et plus alarmant pour l'Eglise du temps : la déchristianisation progressive du Brabant wallon, du moins de certaines de ses composantes. Ce reflux mériterait, me semble-t-il, des études approfondies. A grands traits, j'ai évoqué quelques unes de ses manifestations. On pourrait en découvrir d'autres. Il y aurait lieu également de rechercher ses causes. A cet égard, je me contenterai de poser quelques questions, qui pourraient peut-être alimenter le débat. Avant la Révolution, n'y avait-il pas certaines traditions anticléricales dans des localités dotées de possessions monastiques ? Quels ont été exactement les effets de l'industrialisation sur la vitalité religieuse dans des paroisses comme Court-Saint-Etienne, Rebecq, Quenast, etc... Emile Vandervelde (39) a montré, pour Rixensart, comment des notables liés à l'Eglise ont très longtemps maintenu des rapports sociaux de type féodal avec leurs "dépendants". La remise en cause de ces structures aurait-elle eu aussi des implications religieuses ? En élargissant nos horizons, mais en restant fidèles au cadre géographique et humain qui est le nôtre, nous pourrions, sans doute, mieux comprendre cette tranche de passé, à la fois riche et complexe. Elle nous concerne et nous interpelle.

## NOTES

1. Cf. P. WYNANTS, notice Suore della Provvidenza e dell' Immacolata Concezione, dans Dizionario degli Istituti di Perfezione, t.VII, Rome, 1983, col. 1090-1091; ID., Les Soeurs de la Providence de Champion et leurs écoles, 1833-1914 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de Namur, fasc.63), Namur, 1984; ID., La Province belge des Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception, 1833-1914, dans Journée d'étude "Vie religieuse et enseignement", Champion, 29-10-83, Champion, 1984, pp.41-57.
2. Sur la présence des Soeurs de la Providence en Namurois, cf. en outre F. BAIX et C.-J. JOSET, Le Diocèse de Namur (1830-1930), Bruxelles, s. d., pp.135-139. On trouve une liste sommaire des établissements que l'Institut y a fondés dans P. WYNANTS, Religieuses 1801-1975, t.I, Belgique-Luxembourg-Maastricht/Vaals (Répertoires Meuse-Moselle, IV), Namur, 1981, pp.174-183.
3. Signalons cependant un mémoire de licence dactyl. consacré à l'apostolat dans les prisons : M. LEBRECHT, Les Soeurs de la Providence surveillantes dans les prisons belges au XIXe siècle (1836-1904), Louvain, 1971.
4. A. SIMON, Réunions des évêques de Belgique 1831-1867. Procès-verbaux (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n°10), Louvain-Paris, 1960, p.45.
5. (Mère) J.-M. HALLEUX, Allocution d'accueil, dans Journée d'étude..., op. cit., p.3. Voir aussi Souvenir du centenaire des Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception 1833-1933. Aperçus illustrés des origines et du premier siècle de l'Institut, Bruxelles, 1933, passim.
6. Jean-Martin MOYÈ est né à Cutting (Lorraine) le 27 janvier 1730. Ordonné prêtre en 1754, il se consacre au ministère paroissial avant de partir en Chine, comme missionnaire, en 1771. Il rentre en France en juin 1783 et se lance dans les missions intérieures. A la suite de la Révolution, il se réfugie à Trèves à la fin de l'année 1791. Il y meurt du typhus le 4 mai 1793. Il sera béatifié le 21 novembre 1954. A son propos, voir surtout (Soeur) M. KERNEL, De l'insécurité. Le projet de vie des Soeurs de la Providence selon le Directoire de Jean-Martin Moye (1730-1793), Paris, 1976 et G. TAVARD, L'expérience de Jean-Martin Moye. Mystique et mission (1730-1793), Paris, 1978.
7. Né à Namur le 30 mars 1788 et décédé à Champion le 15 août 1859, M. Kinet est ordonné prêtre à Namur le 23 mai 1812. Nommé vicaire à Andenne, puis curé à Jambes (1815), il est commissaire spécial du vicaire capitulaire Mgr de Cuvelier (1826-1828), puis curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Namur (1831-1852). Depuis 1837, il est directeur et co-fondateur de l'Institut. A son propos, cf. Ch. DE SMEDT, Mgr. J.B.V. Kinet et les origines de la Congrégation des Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception, Namur, 1899.
8. Pour enseigner, les Soeurs doivent disposer d'une autorisation du gouvernement et posséder les titres requis. Si elles ne se soumettent pas à ces dispositions, les religieuses de nationalité étrangère risquent l'arrestation et l'expulsion. Pour plus de détails, on se reportera à l'excellent ouvrage de S. STOKMAN, De religieuzen en de onderwijspolitiek der regering in het Vereenigd Koninkrijk der Nederlanden, 1814-1830, La Haye, 1935.

9. Quatre écoles sont rétablies en Namurois : Bossières, Branchon, Custine et Jemeppe-sur-Sambre. De nouveaux établissements voient le jour dans le diocèse de Liège (Ampsin, Flémalle-Haute), Herve) et en Hainaut (Chimay).
10. Après la Révolution de 1789, les Filles de Jean-Martin Moyé se sont regroupées en deux congrégations distinctes : l'une a son centre à Portieux (Vosges), l'autre à Saint-Jean-de-Bassel (Moselle). Les religieuses envoyées en Belgique à cette époque appartiennent au premier Institut. Sur celui-ci, voir notamment A. GRANDJON, La congrégation des Soeurs de la Providence de Portieux, fondée par le vénérable Jean-Martin Moyé en 1762, Lille, 1923.
11. A l'époque, la ville de Jodoigne ne compte qu'une seule paroisse: Saint Médard. La seconde, Saint Lambert, est créée en 1842. Jusqu'à la mort de l'abbé Baguet (29-12-1848), seule la première est concernée par son initiative. En 1849, le curé de Saint-Lambert sera associé à la commission des provideurs, chargés de gérer l'établissement fondé par le défunt. Cf. A.G.R., Archives de la fabrique d'église de Jodoigne (Saint-Médard), n° 25 201, registre aux délibérations de la commission des provideurs, séance du 12-11-1849.
12. Cf. la lettre adressée le 8-2-1833 par l'abbé Baguet à son frère, secrétaire à l'archevêché, conservée aux ARCHIVES DE L'ARCHEVECHE DE MALINES (= A.E.M.), Communautés religieuses, farde Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception. L'assistance financière de notables et de confrères n'est pas formellement attestée à ce moment. On en trouve cependant des traces fréquentes par la suite. Parmi les donateurs figurent alors de nombreux doyens et curés du Brabant wallon (Saint-Jean-Geest, Mélin, Beauvechain, Lathuy, Wavre, Perwez, Opprebais, Tourinnes, Nethen, Orp-le-Grand, Glimes, Geest-Saint-Remy, Lillois, Malèves, Huppaye, etc...). On y trouve également des membres de l'aristocratie catholique, dont les familles d'Astier, de Meeûs, de Branchon, d'Alcantara, d'Hoogvorst, de Robiano (A.G.R., doc. cit., notes des recettes et dépenses de l'établissement des Soeurs de la Providence).
13. A.E.M., doc. cit.
14. A.E.M., Communautés religieuses, farde Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception, lettre du cardinal Sterckx à l'abbé Feys, directeur des Soeurs de la Providence de Portieux, 14-02-1833
15. Ibid., réponse de M. Feys du 14-3-1833.
16. CH. DE SMEDT, Mgr. J.B.V. Kinet ..., op.cit., pp. 126-139.
17. Anne Appoline Voirin, en religion Soeur Xavier, puis Mère Marie-Xavier, est née le 19 août 1809 à Mennouvaux (France, Haute Marne) et décédée à Champion le 21 mai 1853. Membre de la Congrégation de Portieux depuis 1829, elle est institutrice à Braux (France-Ardenne) et à Flémalle-Haute (province de Liège), avant de devenir maîtresse des novices à Jodoigne (1833). A l'âge de 28 ans, elle devient la première Mère générale à Champion, fonction qu'elle occupe jusqu'à sa démission du 7 septembre 1845. A son sujet, cf. M. DE MEULEMEESTER, Mère Xavier-Marie, première Supérieure générale des Soeurs de la Providence de Champion (1809-1853), Namur, 1927;

- G. DUHAMELET, Mère Marie-Xavier Voirin, fondatrice de la congrégation des Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception de Champion, 1809-1953, Paris, 1953.
18. Rappelons que ces dernières ont été fondées à Jodoigne, en 1802, par l'abbé François-Joseph Delfosse et Marie-Albertine de Hennault (Soeur Julienne). Leur maison-mère passe à Tirlemont (1805-1820), puis à Hoegaarden (depuis 1820). Cf. Religieuses..., op.cit., pp.240-241.
  19. A ce propos, cf. les Mémoires de Mère Marie-Xavier Voirin (extraits significatifs publiés par Ch. DE SMEDT, Mgr J.B.V. Kinet..., op.cit., pp.127-132), ainsi que divers récits rétrospectifs conservés aux ARCHIVES DE LA MAISON-MÈRE DE CHAMPION (A.M.M.): en particulier Quelques détails sur les premières années de la congrégation des Soeurs belges de la Providence et sur les noviciats de Jodoigne, Harlue et Champion, 1 cahier manuscrit, ainsi que Fondation générale. Notice sur le commencement de la congrégation (1830-1843), 1 cahier manuscrit.
  20. Si l'on en croit Ch. DE SMEDT, Mgr J.B.V. Kinet... op.cit., p.136, ce mécontentement s'exprime sous la forme de "vexation et de mauvais procédés de tout genre": insultes, bris de vitres, menaces, etc... En général, cet auteur (Bollandiste) est digne de foi.
  21. Cf. la liste des fondations de l'Institut dans Les Soeurs..., op.cit., pp. 317-326. Les fondateurs et bienfaiteurs sont brièvement énumérés dans le même ouvrage, pp.327-341. Pour plus de détails, on peut se reporter à la version intégrale (dactyl.) de la dissertation, conservée notamment au Centre d'histoire contemporaine de l'U.C.L. : Une congrégation enseignante : les Soeurs de la Providence de Champion (1833-1914). Contribution à l'histoire de la Province belge de l'Institut, Louvain-la-Neuve, 1981, t.II et III.
  22. Hainaut : 15,7%, Liège : 13,6%, Luxembourg : 9,8%, Brabant flamand : 7%. Les quatre autres provinces voient chacune leur représentation osciller entre 1,2 et 2,1%.
  23. Pour une synthèse de la législation scolaire (enseignement primaire) en vigueur entre 1830 et 1914, on pourra se reporter à notre article Adoption et subsidiation d'écoles confessionnelles de filles dans les provinces wallonnes. Etude d'un échantillon (1830-1914), à paraître dans les Actes du Colloque de Spa (Crédit Communal de Belgique) : L'initiative publique des communes en Belgique, 1795-1940.
  24. A.M.M., Annales de l'Institut, t.I, 1, pp.140-141.
  25. Sur cette loi et son application, cf. la remarquable étude de J. LORY, Libéralisme et instruction primaire 1842-1879. Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique (Recueil de travaux d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain, fasc. 17), t.I, Louvain, 1979, pp.i-125.
  26. Ibid., pp.105-154.
  27. Ibid., pp.255-256.

28. Cf. notamment G. DEPREZ, La guerre scolaire et sa pacification (I), dans Recherches sociologiques, t.I, 1970, pp. 170-208; J.-C. RIQUIER, La guerre scolaire en Belgique au siècle dernier (II), dans Revue Générale Belge, t.CX, 1974, pp. 29-46; P. WYNANTS, Lutte scolaire et pressions sociales (1879-1884), dans Revue Nouvelles, t.LXXIV, 1981, pp.496-503.
29. Pour un survol de la politique scolaire durant ces trois décennies, cf. J. BARTELOUS, Trente années de législation scolaire (1884-1914), dans Revue Nouvelle, t.XIII, 1951, pp.18-24.
30. Cf. notre article L'école des femmes. Les catholiques belges et l'enseignement primaire féminin (1842-1860), dans Revue Nouvelle, t. LXXVII, 1983, pp. 69-76.
31. A.A.M., Enseignement primaire, rapport du doyen d'Orp-le-Grand, fin avril 1879.
32. Ibid., rapport du curé de Court-Saint-Etienne, fin avril 1879.
33. A.M.M., boîte Jodoigne, lettre de Soeur Marie-Ange à la supérieure générale, 11-1-1880.
34. Pour un aperçu plus détaillé, cf. Une congrégation... op.cit., t.III, pp.530-535.
35. Les Soeurs..., op.cit., p.65.
36. Certaines communautés des Soeurs de la Providence la déplorent, cependant. Ainsi les institutrices de Rebecq regrettent l'attraction des Soeurs de l'Enfant Jésus (Nivelles) et du Sacré-Coeur (Virginal), qui "ne manquent jamais leur coup" (sic). Cf. A.M.M., boîte Rebecq, lettre de Soeur Marie-Norbertine à la supérieure générale, 3-3-1886.
37. Cette comparaison est d'autant plus significative que les Soeurs de la Providence attirent bon nombre de jeunes filles aux environs de Lubbeek et de Tielt, sièges de deux autres congrégations enseignantes (Dominicaines et Soeurs de la Foi).
38. Cf. Les Soeurs...,op.cit., pp.310-311.
39. E. VANDERVELDE, La propriété foncière en Belgique, Paris, 1900, pp.36-54.